

CINÉMA VOX

Bourgogne-Franche-Comté, Nièvre
Luzy
9 rue des Remparts

Dossier IA58001385 réalisé en
2023

Auteur(s) : Laurent Poupard



Historique

Le 21 août 1954, en réponse à une demande du directeur du Casino de Clamecy, la mairie de Luzy explique : "la municipalité a décidé cette construction [d'une nouvelle salle de cinéma] pour dégager la salle des fêtes, actuellement louée au cinéma Vox exploité par M. Dimpres. Les travaux terminés, cet exploitant transférera son établissement et nous aurons notre salle communale libre pour toutes manifestations artistiques ou autres." En effet, les projections cinématographiques se déroulaient jusque-là dans la salle des fêtes, louée pour l'occasion. Ainsi, le bail du 1er septembre 1942 accordé pour quatre ans aux époux Dauteloup précise que "Monsieur Dauteloup aura ladite salle à sa disposition le samedi et le dimanche de chaque semaine, pour y donner des représentations cinématographiques dont il assumera seul l'organisation, la programmation et la responsabilité au point de vue moral et financier". Le 22 avril 1945, Pierre Henri Dauteloup, exploitant de cinéma né à La Machine en 1903, vend à Louis Victor Verrier, propriétaire et maire de la ville de Joigny, son fonds de commerce de cinéma à l'enseigne de Cinévox et le matériel qui l'accompagne, comprenant notamment un appareil de projection Oemichen 16 mm équipé d'une lanterne automatique Monarc (il va ouvrir un nouveau cinéma Vox dans sa commune d'origine). Le directeur de Ciné Vox est Victor Jean Petit en 1949, Georges Dimpres en 1954.

La commune confie la rédaction du projet de cinéma à l'architecte du département Léon Robert, établi au 2 rue de la Chaumière à Nevers, également chargé des travaux d'agrandissement de la salle des fêtes (extension de la scène et surélévation). Les travaux sont adjugés le 8 septembre 1954, le gros-œuvre à la société Muraro Frères (route de Toulon) et la charpente métallique à Jules Bondoux (avenue Carnot), tous deux de Luzy. Le bâtiment est en cours de finition à la mi-janvier 1955 et la séance inaugurale a lieu le 29 avril suivant, avec la projection d'un film sorti cette même année : *Le Tsarévitch*, d'Arthur Maria Rabenalt d'après une opérette de Franz Lehar. La jauge est alors de 250 places (contre 350 pour la salle des fêtes) et il dispose d'une petite scène de 7 m sur 2 m. La sarl Ciné Vox (au capital de 500 000 F en 1955), établie rue des Remparts, est dirigée par Roger Tetelain en 1959 puis Claude Cornu en 1964. Elle est dissoute en 1971 mais Cornu poursuit l'exploitation à titre personnel jusqu'en 1975, date à laquelle il vend son fonds de commerce à Jacqueline Sauvaget et André Charles Néant. La gestion semble reprise par la mairie dans les années 1980, qui la confie à la société Vega, de Jean-Jacques Mary (laquelle exploite également les cinémas de La Charité-sur-Loire, Clamecy, Château-Chinon, Decize et Cosne). Elle est confiée en 2012 à l'association Sceni Qua Non, basée à Nevers. Cette même année, le projecteur argentique Kinoton FP 30 (type KIN104N, construit en mai 1986), doté d'un dérouleur de film et d'un redresseur Irem, est remplacé par un projecteur numérique Barco DP2K-12C. La jauge actuelle est, suivant les sources, de 160 à 178 places.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1954 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :

Léon Robert (architecte, attribution par source)

Description

Le bâtiment a des murs alliant poteaux métalliques et briques creuses (étaient prévus au devis des "agglomérés Durex" des Houillères du Bassin de Blanzay). La salle est en rez-de-chaussée ; le corps d'entrée comporte un étage occupé par la cabine de projection et desservi par un escalier tournant en béton. La charpente métallique supporte un toit à longs pans et pignons couverts sur la première, un toit à un pan sur le deuxième. La couverture est en ciment amiante.

Éléments descriptifs

Murs : brique creuse, fer, pan de fer, enduit

Toit : ciment amiante en couverture

Etages : 1 étage carré

Type(s) de couverture : toit à longs pans pignon couvert; toit à un pan

Escaliers : escalier dans-oeuvre, escalier tournant, en maçonnerie

Sources documentaires

Documents d'archives

- **Archives départementales de la Nièvre : 3 E 105/100 Vente de fonds de commerce de cinéma dit Cinévox à Luzy, par les époux Dauteloup aux époux Verrier. 22 avril 1945.**

Archives départementales de la Nièvre : 3 E 105/100 Vente de fonds de commerce de cinéma dit Cinévox à Luzy, par les époux Dauteloup aux époux Verrier. 22 avril 1945.

Lieu de conservation : Archives départementales de la Nièvre, Nevers- Cote du document : 3 E 105/100

- **Archives municipales, Luzy : non coté Construction du cinéma. 1949-1975.**

Archives municipales, Luzy : non coté Construction du cinéma. 1949-1975.

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy- Cote du document : non coté

Documents figurés

- **Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plan de nivellement. S.d. [1954].**

Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plan de nivellement. Dessin (tirage à l'ammoniaque), s.n. S.d. [1954]. 45 x 69,5 cm, sans échelle.

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

- **Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes. 30 janvier 1954.**

Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes. Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

Bibliographie

- **Annuaire du cinéma Bellefaye**

Annuaire du cinéma Bellefaye. Paris : Bellefaye, 1948-2015. Titres : Annuaire du cinéma. [1948]-1963. Annuaire du cinéma et télévision. 1964-1985. Annuaire du cinéma, télévision, vidéo. 1986-2005. Annuaire du cinéma et de l'audiovisuel. 2006-2015. Numérique à partir de 2016.

Informations complémentaires

Annexes

Plaque des appareils du cinéma de Luzy

Projecteur argentique Kinoton FP 30

Plaque fixée sur le socle : Kinoton / Typ. KIN104N / Baujahr 5/86 / max. Lampenstrom A 75

Autre : Type FP 30 / F-Nr 1863

Commandes à l'arrière de la lanterne : IDEF / SECURITE / AVEC SANS / ENROULEUSE ARRET PROJECTION

Redresseur Irem

Plaque fixée en face avant du redresseur : IREM / 10050 S. ANTONINO (TORINO) / RADDRIZZATORE AL SILICIO / RECTIFIER POWER SUPPLY / Tipo-Type N3-X50DM / Matr.-Serial N° 168805 / ENTRATA-INPUT / Volt 220-380 / Fasi-Phases 3 / Hz-Cycles 50 / KVA 2.6 / USCITA-OUTPUT / Volt 13-26 / Amp 30-50 / Volt a vuoto 75 / No-load Volt / MADE IN ITALY

Projecteur numérique Barco DP2K-12C

Autocollant sur le côté de l'appareil : BARCO / DP2K-12C

Autre : DLP / CINEMA / TEXAS INSTRUMENT

Autre : MADE IN BELGIUM BY BARCO NV / NOORDLAAN 5 B-8520 KUURNE / MANUFACTURED / Oct-2012 DP2K-12C / 200-240V 15A 50-60 Hz / [...] / ART. NR R9005707 SER. NR 1190113259 [...]

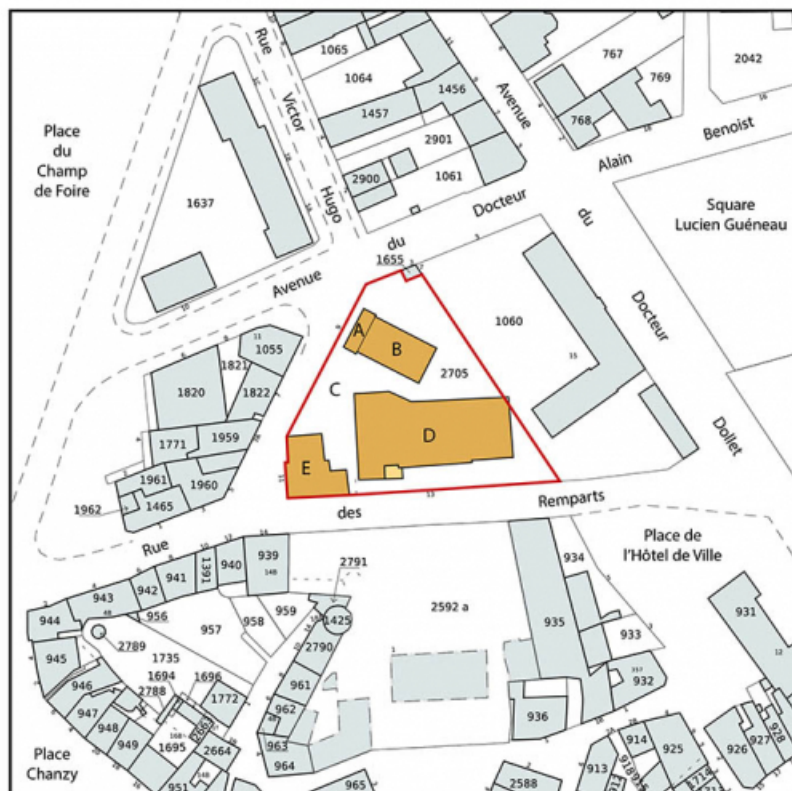
Thématiques : salles de spectacle de Bourgogne-Franche-Comté

Aire d'étude et canton : Bourgogne-Franche-Comté

Dénomination : cinéma

Parties constituentes non étudiées : stationnement

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE - COMMUNE DE LUZY

CONSTRUCTION

D'UNE SALLE DE CINÉMA

ADJUDICATION RESTREINTE (25 AOÛT 1954 - 8 SEPTEMBRE 1954)

Le Maire de LUZY donne avis que le 8 Septembre 1954 à 14 h. 30 il sera procédé à la Mairie, par devant lui ou son délégué, au sein de Monsieur Louis ROBERT, Architecte S. I. L. A. à NEVERS, de deux Cahiers des Charges et du Devis des Marchés, à l'adjudication restreinte à deux degrés et à prix global forfaitaire, sur soumission cadastres, des travaux ci-après.

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
1	Démolitions, Terrassement, Maçonnerie, Béton armé, Canalisations	2.162.713
2	Charpente métallique, Serrurerie	830.168
3	Menuiserie, Quincaillerie	131.900
4	Étanchéité, Zinguerie	344.731
5	Peinture, Vitrerie	62.022
6	Électricité	170.370

Prix de cautionnement provisoire - Cautionnement définitif (1/10^e du prix global)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADJUDICATION

PREMIER DEGRÉ

Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

1. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

2. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

3. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

4. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

5. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

6. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

7. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

8. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

9. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

10. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

DEUXIÈME DEGRÉ

Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

1. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

2. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

3. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

4. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

5. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

6. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

7. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

8. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

9. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

10. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

CONSULTATION DES DOSSIERS

Préfecture de la Nièvre - 2^e Division - 2^e Bureau
Mairie de LUZY
Cahiers des CHARGES, Rédigés par M. L. ROBERT, Architecte S. I. L. A. à NEVERS.

1954, le 10 août 1954.
Le Maire ROBERT

MODÈLE DE SOUMMISSION

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CINÉMA A LUZY

SOUSSION

Je soussigné, soumissionnaire, soumissionne à l'adjudication restreinte à deux degrés et à prix global forfaitaire, sur soumission cadastres, des travaux ci-après.

1. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

2. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

3. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

4. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

5. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

6. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

7. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

8. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

9. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

10. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

Signature du soumissionnaire

1. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

2. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

3. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

4. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

5. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

6. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

7. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

8. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

9. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

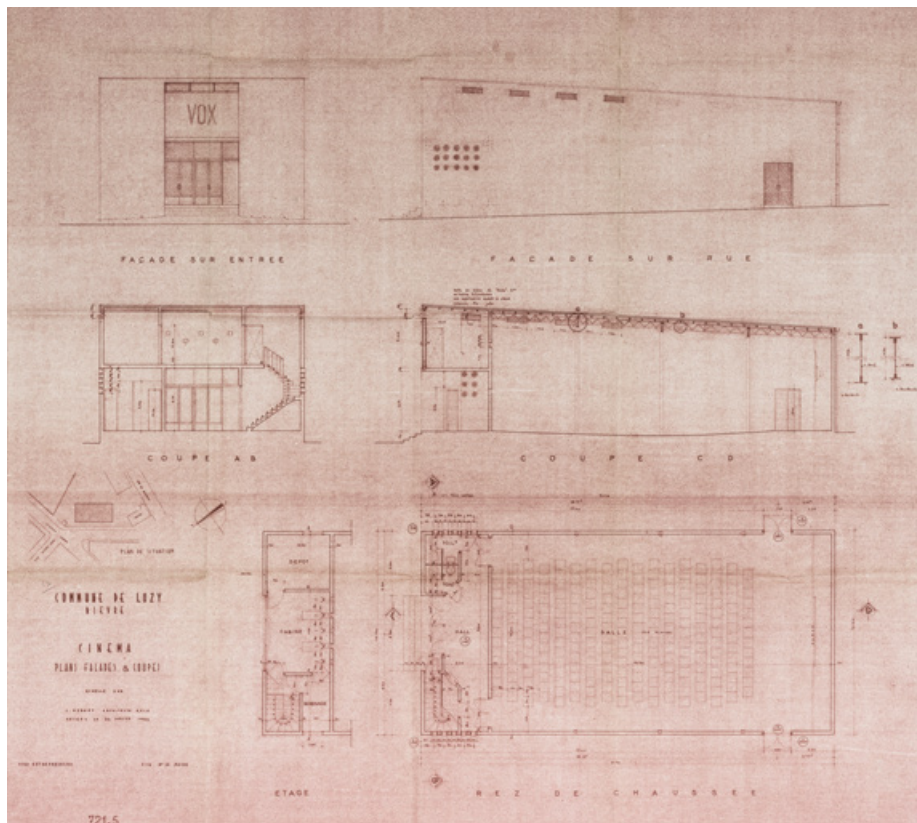
10. Les soumissionnaires doivent être Français ou Français naturalisés, avoir leur domicile ou leur établissement principal en France, être commerçants ou artisans, et être inscrits au Répertoire des Entrepreneurs de Travaux Publics de la Nièvre.

Affche d'adjudication de la construction du cinéma. 10 août 1954.
58, Luzy, 9 rue des Remparts

Source :

Archives municipales, Luzy : non coté
Construction du cinéma. 1949-1975.
Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy - Cote du document : non coté

N° de l'illustration : 20245800251NUC4A
Date : 2024
Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes. 30 janvier 1954.
58, Luzy, 9 rue des Remparts

Source :

Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte **Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

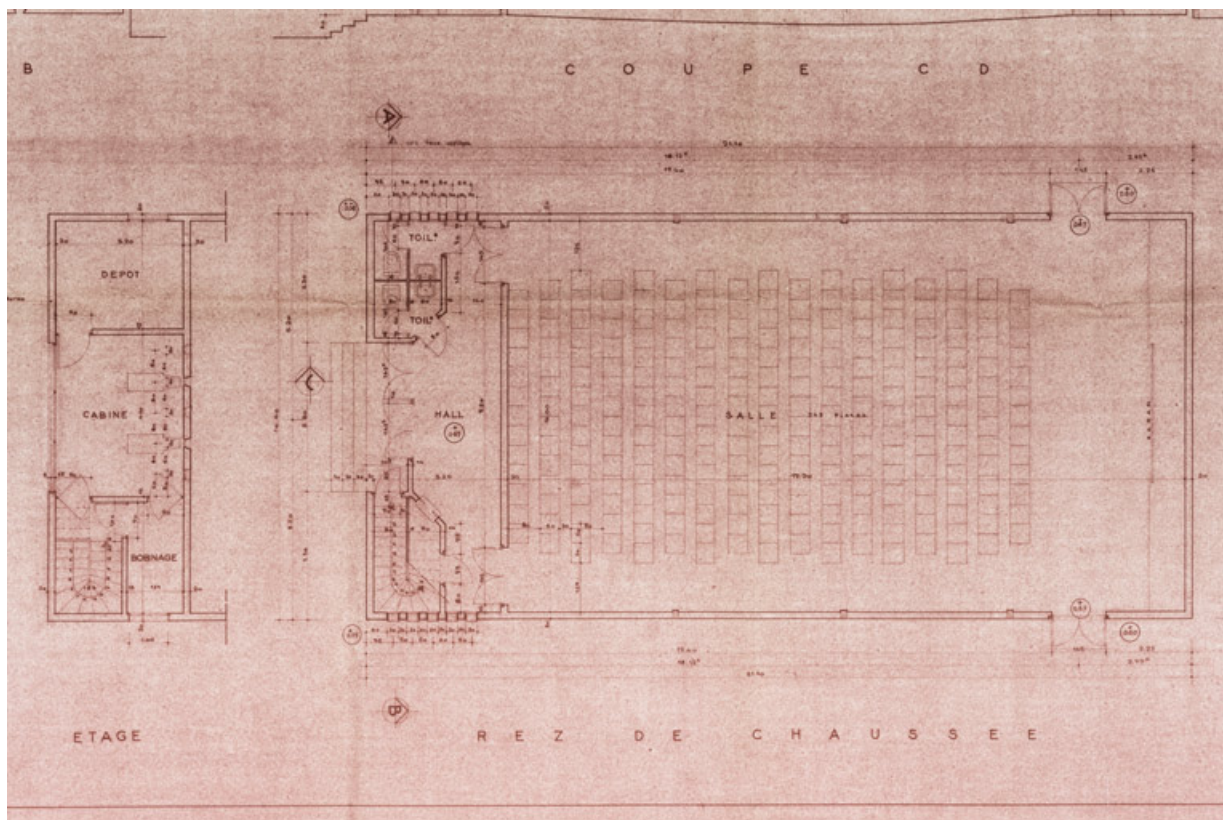
N° de l'illustration : 20245800252NUC2A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes [détail du plan]. 30 janvier 1954.
58, Luzy, 9 rue des Remparts

Source :

Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte **Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

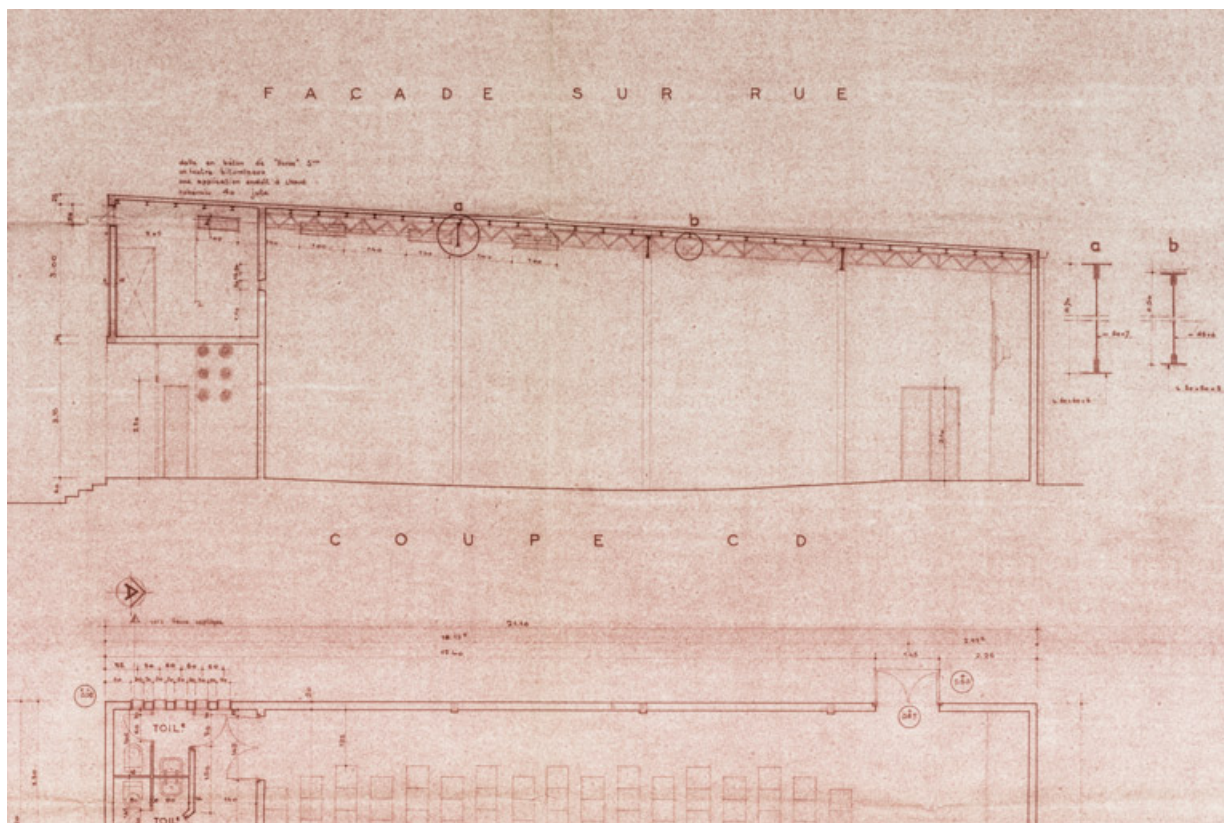
N° de l'illustration : 20245800254NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes [détail de la coupe longitudinale]. 30 janvier 1954.
58, Luzy, 9 rue des Remparts

Source :

***Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes* Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

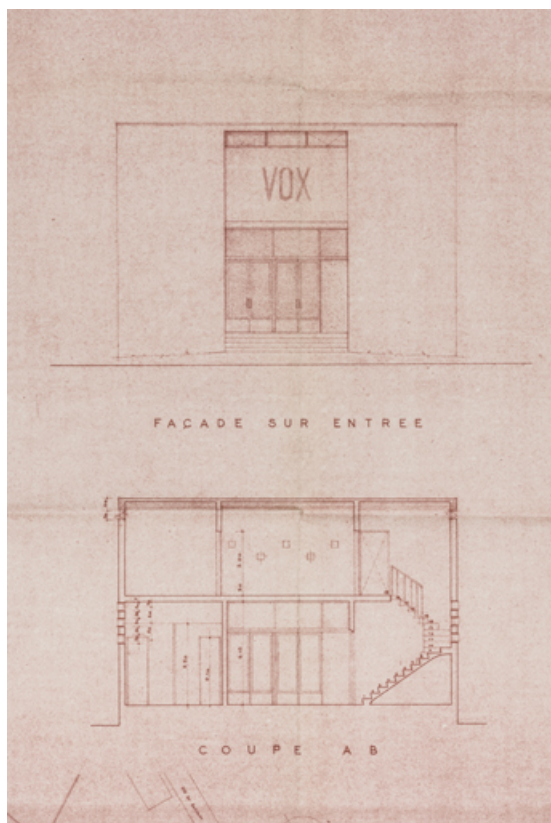
N° de l'illustration : 20245800253NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes [détail de la coupe transversale et de la façade]. 30 janvier 1954.
58, Luzy, 9 rue des Remparts

Source :

***Commune de Luzy. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes* Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzy

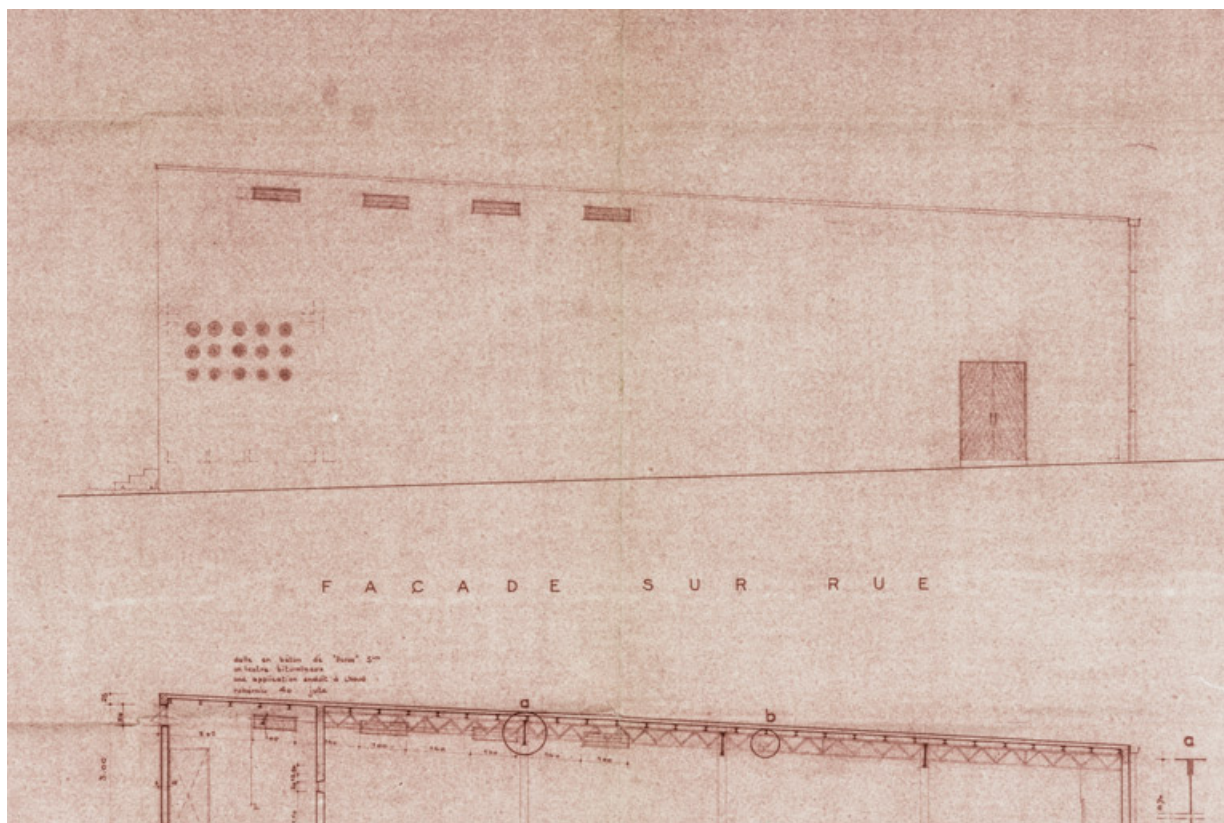
N° de l'illustration : 20245800256NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Commune de Luzu. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes [détail d'une élévation latérale]. 30 janvier 1954.
58, Luzu, 9 rue des Remparts

Source :

***Commune de Luzu. Nièvre. Cinéma. Plans, façades et coupes* Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Léon Robert. Nevers le 30 janvier 1954. 85 x 95,5 cm, 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Luzu

N° de l'illustration : 20245800255NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble depuis le nord (façades antérieure et latérale gauche).

N° de l'illustration : 20245800237NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble depuis le sud (façades antérieure et latérale droite).

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800249NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade antérieure.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800248NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade antérieure : enseigne.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800247NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade postérieure, de trois quarts droite.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800250NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vestibule et guichet.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800241NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Guichet et distributeur de tickets.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800242NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Distributeur de tickets.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800243NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Distributeur de tickets : détail.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800244NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle, vue de trois quarts vers l'écran.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800238NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle, vue de trois quarts depuis l'écran.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800239NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle, vue de face depuis l'écran.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800240NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Cabine de projection.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800245NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Projecteur argentique Kinoton FP 30 et dérouleur de film.

58, Luzy, 9 rue des Remparts

N° de l'illustration : 20245800246NUC4A

Date : 2024

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine